

Bruxelles, 11 JAN. 2017

Cellule Intégration sociale
Sofie Watté
Sofie.Watte@borsus.fgov.be
Tel.: 02/541 63 88

Monsieur Luc VANDORMAEL
Président de la Fédération des CPAS de l'Union
des Villes et Communes de Wallonie
Rue de l'Etoile, 14
5000 NAMUR

Votre courrier du:
09/12/2016

Vos références:
LV/RC/MC/JS/jmr/pvs/maw/cb/
2016-088

Nos références:
INTS/HB/SW/11074 *1045*

Annexe(s):

Objet: Les conséquences financières pour les CPAS de l'informatisation de l'action sociale

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 9 décembre 2016 dans lequel vous me faites part de l'importance de l'informatisation et des coûts liés à celle-ci. Votre lettre a retenu toute mon attention.

Il y aura bientôt 11 ans que les CPAS auront intégré le réseau de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et je constate, comme vous, qu'un important chemin a été accompli depuis les premières demandes électroniques de subsides jusqu'aux millions d'échanges actuels. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le projet de la BCSS en particulier, ont permis aux CPAS de rentrer pleinement dans le 21^{ème} siècle et de bénéficier des nouvelles technologies pour exercer au mieux leur mission. Grâce à la simplification administrative, l'accessibilité rapide à beaucoup plus de données uniformisées, issues de sources fiables et sécurisées, et la rapidité de communication que ces outils offrent, les CPAS ont pu se recentrer sur leur mission première, à savoir l'accompagnement social du bénéficiaire.

Je comprends que les investissements en matériel (hardware) et en logiciels (software) représentent des coûts parfois importants et je suis conscient que l'évolution des TIC nécessite un renouvellement régulier de ces investissements. Cependant, je considère qu'il s'agit de frais prévisibles à moyen et long termes dont le retour sur investissements est également important suite à la diminution de charges administratives du personnel.

Je tiens à rappeler que, malgré le contexte budgétaire actuel difficile, je soutiens pleinement le rôle des CPAS et j'ai débloqué pas moins de 92 millions supplémentaires pour aider les CPAS à faire face aux défis souvent de taille.

Dans le cadre de leur mission et la gestion régulière des demandes d'aide, la loi prévoit que les CPAS puissent bénéficier d'une subvention à titre d'intervention dans les frais de personnel. Le but de ces moyens supplémentaires accordés aux CPAS est qu'ils soient affectés à l'amélioration qualitative du travail social et aux frais engendrés par leur mission légale, y compris les frais de formation et frais d'achat de matériel. Comme vous le savez, je viens d'augmenter le montant de 320 euros à 470 euros par dossier. Cette intervention n'avait pas été revalorisée depuis 2007.

Ces moyens sont structurels et les frais informatiques introduits ne sont pas conditionnés à l'utilisation d'un logiciel homologué, contrairement à la prime de soutien prévue dans l'accord national médico-mutualiste 2016-2017 dont vous faites référence et qui est le regroupement de différentes anciennes primes déjà existantes.

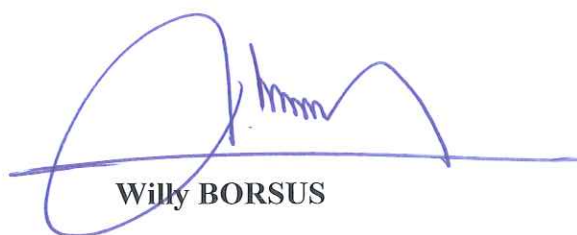
Lors de l'intégration des CPAS dans le réseau de la BCSS, il avait été laissé libre choix aux CPAS de faire appel au marché afin de s'équiper au mieux au niveau informatique. Pour éviter notamment aux petits CPAS de se retrouver sans outils faute de moyens, il avait toutefois été décidé de développer une application sociale et de la mettre à disposition gratuitement des CPAS.

Cette application, PrimaWeb, qui existe toujours aujourd'hui et doit, à l'instar des autres logiciels sociaux des CPAS, également suivre les évolutions technologiques mais aussi des contenus. Les investissements nécessaires pour jouir d'une application à jour par rapport aux missions légales et aux besoins des utilisateurs sont assumés par mon administration.

Pour les CPAS qui ont fait appel au marché, mon administration n'ayant pas de vue sur les contrats informatiques conclus pas les CPAS et les frais qui en retombent, pourriez-vous me faire parvenir une estimation des coûts et de l'augmentation de ceux-ci en différenciant les différents projets fédéraux à la clef ?

Je suis au courant que depuis quelques mois, le monde des fournisseurs de logiciels sociaux des CPAS est en profonde réorganisation. Entre-temps, le marché spécifique des CPAS semble se stabiliser et se conforter et j'espère que les CPAS pourront tirer parti de ces convergences et de cette stabilisation pour voir la qualité de services s'accroître. Je ne peux que suggérer que cette opportunité puisse également être saisie à deux mains par les fédérations pour s'assurer que ces évolutions vont permettre à tous les acteurs de ressortir gagnants dans les réorganisations en cours.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.



Willy BORSUS